

Conférence interministérielle Santé publique

13 janvier 2021

Rapport

Présents

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjointe 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bénédicte Linard, Ministre 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Valérie Glatigny, Ministre 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Carole Schirvel, commissaire du Gouvernement adjointe 	Commissariat Corona du Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller 	Secrétariat CIM Santé publique, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, DG Soins de Santé

Invités

<ul style="list-style-type: none"> ○ Tom Auwers, président du Comité de direction ○ Christiaan Decoster, expert ○ Saskia Van Den Bogaert, conseillère ○ Isabelle Van Der Brempt, conseillère générale ○ Carolien Sonck, directrice de service d'encadrement 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
--	--

○ Frank Robben, administrateur général	E-Health
○ Karine Moykens, secrétaire générale	Présidente de l'IFC Testing & tracing
○ Sophie Quoilin	Sciensano
○ Augustin Coppée ○ Dirk Ramaekers ○ Laurence de l'Escaille	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Xavier De Cuyper, administrateur général	AFMPS

Excusé

○ Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.	Commissariat Corona du Gouvernement
--	-------------------------------------

1. Politique COVID-19

1.1. Opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19

1.1.1. Accélération de la stratégie de vaccination : optimalisation de la réaffectation et d'une gestion efficace des vaccins

Dirk Ramaekers commente la fiche (sur SharePoint).

Le Ministre Vandenbroucke est très préoccupé par le stock important de vaccins (287.100 en date du 13.1.2021) dont seule une minorité a été utilisée pour l'instant. De grandes quantités de vaccins seront de nouveau livrées la semaine prochaine. Tous ces chiffres devront être communiqués d'ici peu, notamment dans les parlements. La sous-utilisation des vaccins disponibles est une source de critique politique et sociale très virulente, qui selon lui serait également justifiée. Il insiste sur une accélération maximale de l'administration de tous les vaccins disponibles.

La Ministre Morreale insiste sur une meilleure communication concernant le nombre de vaccins qui seront livrés et les dates des livraisons. Il y a trop d'inexactitudes dans les chiffres, l'information a été apprise dans la presse... Sans ces informations, une planification ou une communication adéquate sont impossibles. Elle demande de raccourcir à quelques jours les délais de livraison des vaccins (par Medista) aux pharmacies hospitalières et aux maisons de repos et de soins.

Le Ministre Maron souligne qu'à Bruxelles, on fait le maximum pour vacciner aussi vite que possible. La vaccination doit toutefois s'effectuer dans des conditions de sécurité. Il faut pour cela une planification sûre basée sur des chiffres corrects. On constate que le rythme des livraisons change chaque fois, ce qui rend une planification difficile. Le processus n'est donc nullement retardé par les autorités bruxelloises.

Le Ministre Beke souhaite également une accélération là où c'est possible. Pour planifier cela, des informations exactes sont indispensables. Au moment où il est devenu clair que le second vaccin ne devait pas être tenu en réserve, le nombre de vaccinations en Flandre a doublé. Des enquêtes sont nécessaires pour connaître le nombre de membres du personnel dans les maisons de repos et de soins qui souhaitent se faire vacciner. Sur cette base, tous les membres du personnel des

maisons de repos et de soins pourront être vaccinés à partir de la semaine prochaine. De même, le déploiement de la vaccination au niveau des zones de première ligne est accéléré autant que possible. Le 12/1 déjà, l'ordre a été donné d'acheminer les vaccins vers les hôpitaux.

Le Ministre Beke est très irrité de quelques communications récentes de la part du Commissariat. Il s'agit de la communication d'un membre de la TF que les groupes des 18-45 ans souffrant de pathologies sous-jacentes sera prioritaire et le message d'UNIZO que les services de médecine d'entreprise pratiqueront la vaccination. Aucune des deux mesures n'a été discutée ou approuvée au sein de la CIM. Le Ministre et ses services sont toutefois interpellés à ce sujet. Il appelle à une unité de la communication de la part de la TF.

Le Ministre Vandenbroucke déplore lui aussi la communication concernant le groupe des 18-45 ans souffrant de pathologies sous-jacentes.

Dirk Ramaekers confirme qu'aucune décision n'a été prise concernant le groupe des 18-45 ans souffrant de pathologies sous-jacentes. L'avis du CSS n'est pas encore disponible ; le point n'a pas été discuté au niveau de la TF. Il déplore tout autant la communication à ce sujet et le membre concerné de la TF a été rappelé à l'ordre. En ce qui concerne le rôle des services de médecine d'entreprise : il s'agit d'une des possibilités qui sont examinées quant à leur faisabilité, à l'instar de beaucoup d'autres. À ce sujet aussi, aucune décision n'a encore été prise au sein de la TF.

Le Commissariat présente en séance quelques chiffres datés du 10.1.2021.

Le Ministre Vandenbroucke signale le problème de la disponibilité de seringues d'1 ml. La cause en est un retard dans l'exécution d'une adjudication européenne. Il faut y remédier proactivement, sans quoi il y aura une pénurie fin janvier, qui ne sera comblée qu'à la mi-mars. Le Ministre insiste également sur une communication meilleure et plus rapide quant au nombre de vaccins.

Le Ministre Maron de tirer un maximum de leçons d'expériences à l'étranger. Dirk Ramaekers confirme que cela se fait déjà en permanence au sein de la TF.

Xavier De Cuyper déclare ne retenir la divulgation d'aucuns chiffres, tout a été et est communiqué. Les MRS et les HUBS connaissent toutes les livraisons jusqu'au 15/2/2021. Le planning des livraisons par Pfizer est réalisé en toute sécurité. La livraison de lundi dernier a eu lieu selon le planning prévu. Il demande au Commissariat de formuler des propositions d'amélioration pour le flux de communication.

La pénurie de seringues d'1 ml n'entravera nullement le déploiement de la vaccination. Il deviendra seulement plus difficile de tirer 6 doses d'un même flacon au lieu de 5. Il souligne que Pfizer/BioNTech souhaite négocier le prix des commandes supplémentaires si l'on tire 6 doses des flacons. Le prix des vaccins a en effet été calculé en fonction du nombre de doses (initialement sur la base de 5 doses). En tout cas, le prix des vaccins déjà livrés ne sera pas renégocié.

Le Ministre Morreale demande de raccourcir à quelques jours les délais de livraison depuis les HUBS vers les pharmacies hospitalières ou les maisons de repos et de soins. C'est également important pour les vaccinations au niveau de la première ligne.

Dirk Ramaekers déclare que les discussions sur les accords en matière de livraisons entre les hôpitaux et la première ligne sont toujours en cours. Il faut également laisser une marge d'initiative suffisante au gens de terrain, qui connaissent le mieux les possibilités locales.

Le Ministre Maron insiste sur l'inclusion de personnes sans-papiers dans la vaccination. Les autres Ministres se rallient à cet avis.

CONCLUSIONS ET DECISIONS

- 1. La CIM approuve la fiche.**
- 2. Le Commissariat continuera d'optimiser la communication à propos des chiffres, y compris à destination des cabinets ministériels.**
- 3. La task force accordera une attention particulière à l'inclusion de personnes sans-papiers dans la vaccination.**

1.1.2. Groupe de travail "Financement de la stratégie de vaccination" : proposition

CONCLUSION ET DECISION

- 4. La CIM approuve la proposition. Le Ministre Vandebroucke demandera officiellement au corps interfédéral de l'Inspection des Finances de délivrer un avis dans les 48 heures.**

1.1.3. Clauses de divulgation relatives aux contrats d'achat des vaccins COVID-19 : information

Le Ministre Morreale souhaite des informations à propos des engagements de Pfizer envers la Belgique : les quantités et le planning des livraisons.

Le Ministre Maron souhaite des informations sur le prix, la quantité de vaccins, le planning des livraisons et le mode d'emploi des vaccins. Il confirme le respect de la confidentialité.

L'AFMPS fournira les informations en concertation avec les juristes de l'AFMPS. Si un Ministre souhaite encore disposer d'un contrat, ou d'une partie de celui-ci, il doit à cet effet contacter l'AFMPS par écrit.

Le Ministre Vandebroucke demande d'examiner également l'analyse juridique relative à la divulgation des contrats sur la base de l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs. Cet avis stipule que certaines parties du contrat doivent être rendues publiques.

CONCLUSION ET DECISION

- 5. L'AFMPS fournira les infos demandées aux Ministres concernés.**
- 6. L'AFMPS effectuera une analyse juridique en tenant compte de l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs.**

1.1.4. Aspects de gouvernance task force

CONCLUSION ET DECISION

7. La CIM approuve la fiche.

8. Le Commissariat remerciera le Prof. Englert pour le travail fourni au nom de la CIM.

1.2. Testing & tracing

1.2.1. Mise à jour IFC : information et 1.2.2 Optimisation contrôle quarantaine et isolement

Karine Moykens donne un exposé à l'aide d'une présentation PPT (disponible sur SharePoint).

La Ministre Morreale déplore les nombreux voyages à l'étranger de résidents belges. À la lumière également des vacances qui approchent, une réflexion doit être menée à propos de certains groupes qui, en raison de leurs activités, ne devraient pas entrer en quarantaine après leur voyage à l'étranger. Il faut veiller à ne pas discriminer certains groupes. Elle demande en outre une analyse des coûts sociaux de ces voyages non professionnels à l'étranger, par exemple au niveau du traçage des contacts, des tests remboursés, etc.

Le Ministre Vandembroucke partage l'analyse et les questions de la Ministre Morreale. Le Ministre Vandembroucke est depuis longtemps partisan de la fermeture des frontières nationales, mais cela semble impossible pour des raisons politiques et d'importants motifs pratiques. Néanmoins, la règle est que les personnes, quelle que soit leur profession, qui reviennent de l'étranger après un voyage non professionnel, n'obtiennent aucune exception à la règle de quarantaine. Le Ministre Vandembroucke estime que les chiffres des taux de positivité des personnes revenant de voyage doivent désormais être rendus publics. Ceci débouchera sur un débat public axé sur les chiffres des personnes qui rentrent de Pologne, du Royaume-Uni, d'Irlande et du Maroc. Il demande au Commissariat d'examiner le rôle des services de médecine d'entreprise dans les firmes où de nombreux collaborateurs partent en voyage dans certains pays puis reviennent avec des taux élevés de contamination. Pour le Ministre Vandembroucke, le but de l'app Coronalert n'est pas atteint, puisque trop peu de gens l'installent et, le cas échéant, encodent leur résultat de test COVID-19 positif. Il demande à l'ICF de rédiger une note en vue d'un débat lors de la prochaine CIM.

Karine Moykens attire l'attention sur les éléments suivants :

- Après un voyage au Royaume-Uni et en Irlande, avec un séjour de moins de 48 heures, il ne faut pas compléter le PLF et il n'y a pas d'obligation de quarantaine. Pourtant, ce PLF est essentiel pour obtenir des informations sur le comportement et, le cas échéant, procéder au testing, au tracing et à la quarantaine.
- Pour le retour après un voyage professionnel au Royaume-Uni et en Irlande
- Dans les prochains jours sera lancé à Bruxelles également le projet pilote (cf. Anvers en collaboration avec l'UZA) pour une identification plus rapide du variant UK (c-à-d. en cas de

test COVID-19 positif avec charge virale élevée et non-détection du gène S). Les contacts à ce sujet ont été pris.

- L'AM du 12/1/2020 doit être complété par une obligation de contrôle du formulaire PLF et/ou du test COVID-19 négatif par les compagnies de chemin de fer lors de l'embarquement des voyageurs.
- Le score PLF pour les personnes rentrant du Royaume-Uni et d'Irlande peut être ramené de 250 à 0.
- L'IFC a déjà pris différentes mesures pour une utilisation plus efficace de l'app. Il prépare une note à l'intention de la Préparatoire du 18/1.

Le Ministre Vandebroucke signale que les discussions en vue d'une adaptation de l'AM relativement aux compagnies de chemin de fer sont déjà en cours.

CONCLUSION ET DECISIONS

9. La CIM donne son accord pour la suppression de la "règle des 48h" pour les voyageurs rentrant du Royaume-Uni et d'Irlande. Le Ministre Vandebroucke contactera le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur en vue de l'adaptation de l'AM.

10. La CIM donne son accord pour l'abaissement de la valeur seuil de 250 points dans le formulaire PLF à 0 pour les personnes arrivant en Belgique depuis le Royaume-Uni ou l'Irlande.

1.2.3. Adaptation de la stratégie de test : approbation

Le Ministre Beke exprime quelques inquiétudes quant à l'adaptation proposée :

- Quelle est l'interférence avec le déploiement de la stratégie relative aux tests rapides ? Cette stratégie a été approuvée par la TF Tracing et le RAG.
- Quel est l'impact sur l'effectif de vaccinateurs (médicaux et paramédicaux) ?

Le Ministre Vandebroucke soutient une analyse de ces questions, qu'il faut examiner conjointement avec la communication.

Le Commissariat souligne que la capacité de test est actuellement sous-utilisée.

CONCLUSION ET DECISION

11. La fiche n'est pas approuvée. Le Commissariat - en collaboration avec les task forces Testing et Vaccination - formulera une réponse aux questions posées, après quoi une e-CIM pourra être lancée sur ce dossier.

1.2.4. Proposition du comité "Primary and outpatient care surge capacity" relative à un éventuel testing sans prescription médicale : information

CONCLUSION ET DECISION

12. La CIM approuve la fiche.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

2. PV de la CIM - approbation par e-mail

Pas de remarques sur la procédure.

3. Divers

Néant

4. Communication

CONCLUSION ET DECISION

13. Le Commissariat rédigera une proposition de communication à l'intention des secteurs concernés pour ce qui est de la vaccination. Après diffusion de cette communication, un communiqué de presse de la CIM sera publié.

5. Prochaine réunion : 20/1/2021 (à confirmer)